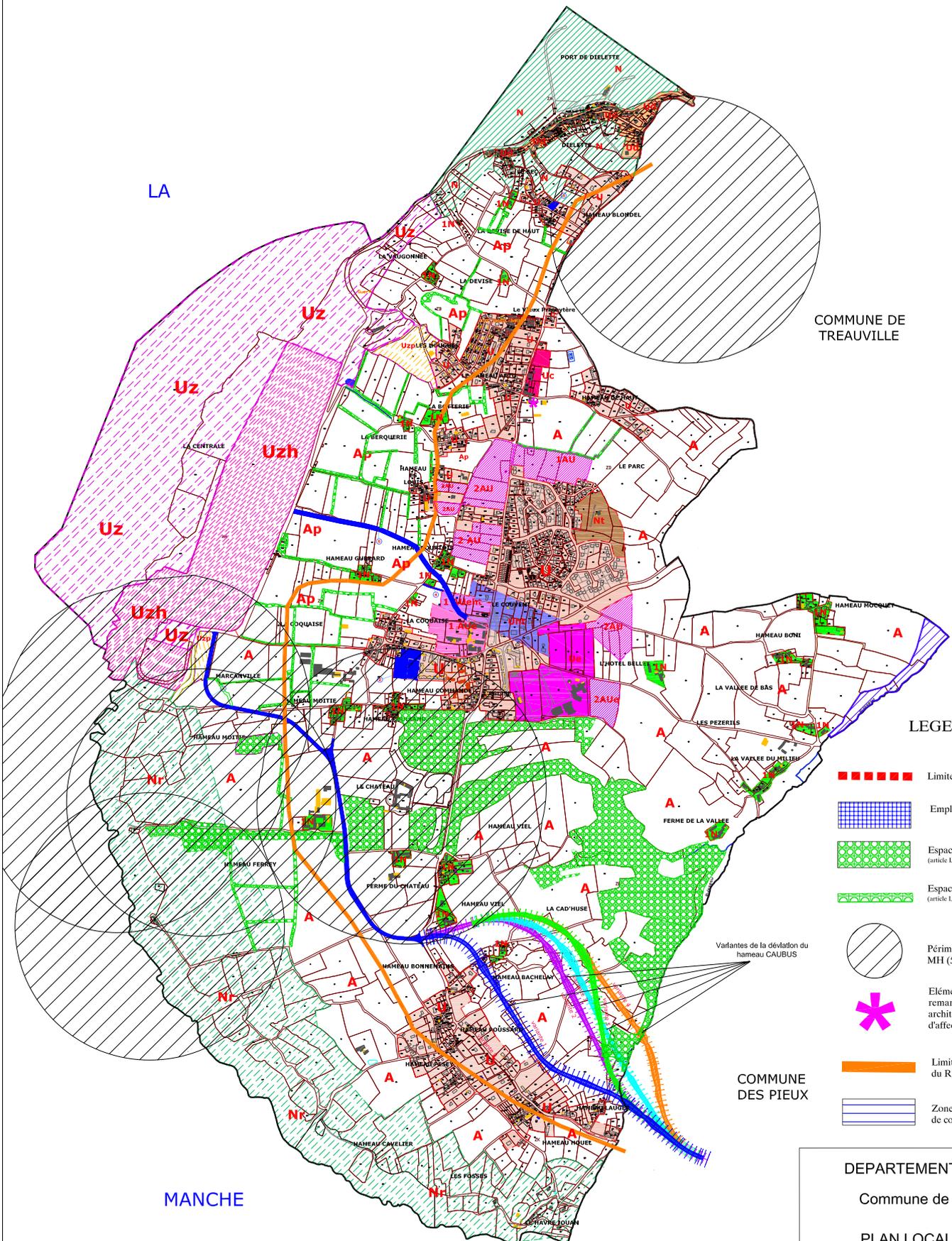




LA

COMMUNE DE
TREUVILLE



LEGENDE

-  Limite de zone
-  Emplacement réservé
-  Espace boisé classé (Bois)
(article L130.1 du code de l'urbanisme)
-  Espace boisé classé (haies bocagères)
(article L130.1 du code de l'urbanisme)
-  Périmètre de protection
MH (500 m)
-  Élément bâti identifié comme
remarquable sur le plan
architectural pouvant changer
d'affectation
-  Limite des Espaces Proches
du Rivage
-  Zone inondable par débordement
de cours d'eau

COMMUNE
DES PIEUX

MANCHE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de FLAMANVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/5000

PLAN INITIAL APPROUVE LE :

MISES A JOUR

Modifications / Révisions

Modification du zonage	Date de la délibération
	Délibération du 5 juin 2008

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU :

11 FEVRIER 2008

Le maire :

Pièce N°3

